## ART. UNIQUE N° CE17

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2018

### AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º CE17

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

-----

### **ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 56, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 27 bis. Souhaite que l'Union européenne s'engage à respecter la souveraineté alimentaire des pays en voie de développement et à renforcer les stratégies de co-développement fondées sur l'agriculture familiale et l'agroécologie ; ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il y a peu d'aussi grands défis pour la paix et la survie de l'humanité que de penser une agriculture capable de nourrir près de 10 milliards de personnes tout en contribuant positivement à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la planète. Pour prendre part à ce défi mondial, en cohérence avec les objectifs du développement durable et l'Agenda 2030, les agriculteurs européens ont besoin de régulations. La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres.

Un des chantiers les plus prioritaires pour l'Europe est la Méditerranée. Elle apparaît comme une nouvelle frontière où se joue une grande partie de notre avenir : climat, sécurité, migrations...

La réponse ne peut se limiter à la gestion des crises successives. Une grande politique de codéveloppement doit être conçue comme un investissement de prévention. À titre d'exemple, l'aide publique au développement, portée à 0,51 %, du RNB de l'Union européenne, pourrait prioriser la lutte contre le gaspillage lié au manque d'infrastructures logistiques et de stockage ainsi que le partage de nos savoirs agronomiques et vétérinaires.

Cette proposition d'amendement est issue des réflexions des États généraux de l'alimentation.